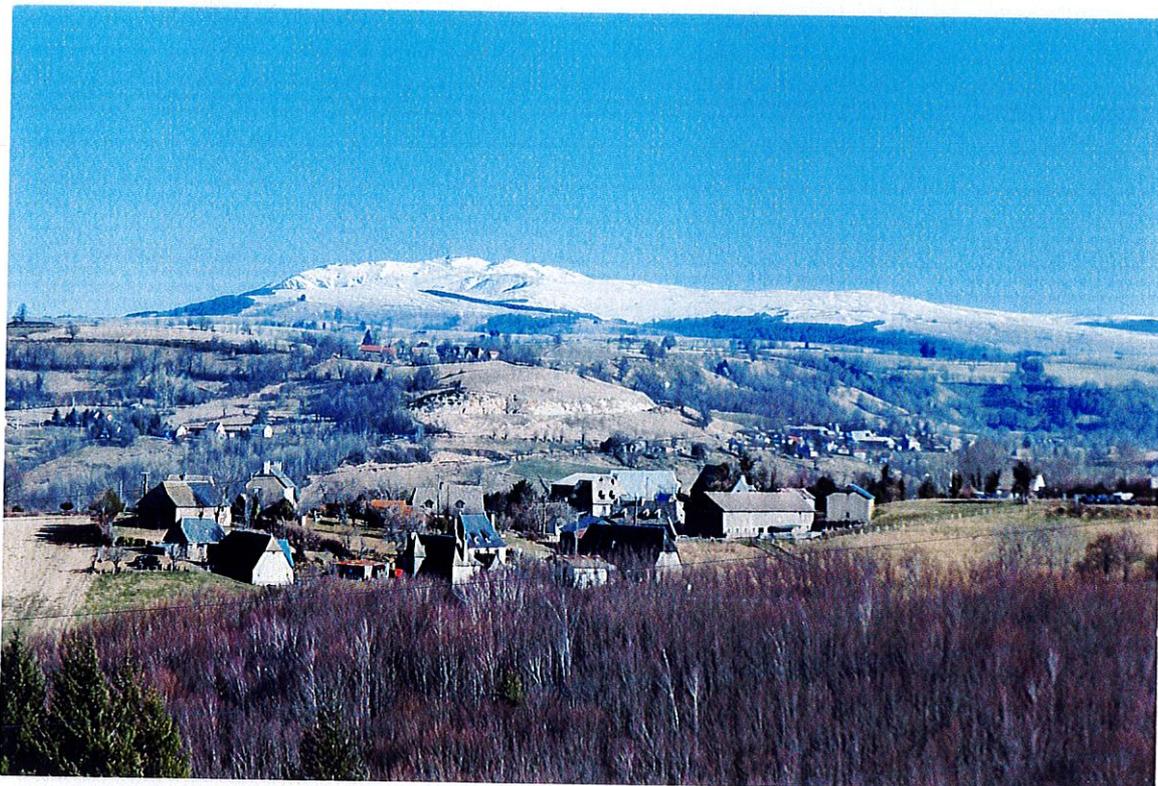


# Bulletin municipal



*Commune de*

# LABROUSSE



# SOMMAIRE

**Le mot du maire**

**Le nouveau conseil municipal**

**Compositions des commissions et délégations municipales**

**Fonctionnement des services - Tarifs**

**Budget**

**La vie locale**

**Travaux –Investissements**

**Travaux actuels et projets**

**Histoire locale "Administration générale de la commune de LABROUSSE il y a 200 ans"**

**Associations**

**ADMR La Châtaigneraie**

**EHPAD**

**Intercommunalité**

## **QUELQUES MOTS DE VOTRE MAIRE**

**En ce début d'année 2009, nous avons décidé de réaliser un nouveau bulletin municipal. Le moment nous a paru idéal en ce début de mandature et d'entrée dans la CABA. Sa réalisation a été confiée, comme d'habitude, à Pierre SOULIER, aidé dans cette tâche par un groupe d'élus. Pour une raison de coût, il est entièrement conçu par nous-mêmes.**

**Cela fait un an, vous nous avez, à nouveau, accordé votre confiance pour gérer notre commune, avec une équipe renouvelée mais dont l'ossature reste la même. Ce renouvellement a permis d'intégrer de nouveaux visages, parfois inconnus de la majorité de la population. Ils font partie de ces personnes qui ont fait le choix de venir habiter à LABROUSSE, choix heureux pour la vitalité de notre village.**

**En ce début 2009, notre commune vit une petite révolution avec son entrée dans la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, appelée communément "la CABA". Après 15 années passées dans la Communauté de Communes de la Haute Châtaigneraie, la dissolution de celle-ci était devenue inéluctable pour cause de taille, car avec 1500 habitants, elle était la plus petite du département et ne pouvait réaliser des investissements significatifs ni acquérir des compétences intéressantes pour améliorer notre quotidien, ceci malgré des taxes additionnelles conséquentes prélevées sur chacun de nous (25.000 € en 2008).**

**Cette parenthèse refermée, nous avons le choix entre opter pour la Communauté du Pays de MONTSALVY comme cela était souhaité par certains pour un esprit de cohésion. Avec le maire de VEZELS-ROUSSY, dès les prémices de dissolution, nous avons refusé d'intégrer ce schéma, au risque de passer pour des empêcheurs de tourner en rond. L'autre solution était de voir du côté d'AURILLAC avec lesquels nous travaillions depuis longtemps pour le traitement des ordures ménagères ou, plus récemment, le SPANC pour nous mettre en conformité avec les lois sur l'eau. Pourquoi AURILLAC plutôt que MONTSALVY ? Il faut savoir reconnaître que notre quotidien se situe là. Historiquement, nous avons toujours fait partie soit du canton d'AURILLAC SUD ou désormais de celui d'ARPAJON. Collège, lycées, sapeur-pompiers, gendarmerie (avant cette ineptie d'être rattaché à VIC sur CERE)...enfin tout ce qui fait l'essentiel de notre vie.**

**Donc à l'heure du choix, celui-ci s'imposait ; accueilli dès le départ avec sympathie par le Président, tout en nous précisant que l'adhésion n'était pas acquise du fait du nombre de communes déjà présentes (22) et 57.000 habitants, plus d'un tiers du département ! L'Etat et certains maires voulaient mettre un terme à une hégémonie rampante et pas forcément saine en terme de démocratie.**

**Nous avons fait le forcing , rencontré de nombreux élus, fait du lobbyng ; notre volonté a fini par être comprise et payante.**

**Si cette volonté d'adhérer à la CABA pouvait paraître obsessionnelle à certains, pour LABROUSSE elle était capitale en particulier dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.**

**Nous n'avions plus les moyens d'assurer le maintien de l'ensemble du réseau d'eau à une qualité exigée aujourd'hui et surtout demain, une grande partie de celui-ci datant des années 50. (Une étude récente réalisée pour le compte du Conseil Général, sur 10 communes de la Châtaigneraie à problèmes récurrents, avait chiffré à 600.000 € sur le court, moyen et long terme, les travaux à réaliser pour LABROUSSE). La station d'épuration du bourg est, elle, obsolète. Des travaux devront être entrepris pour une mise en conformité. Voilà quelques éléments pour mieux comprendre notre choix. Seule, la petite histoire dira si nous avons tort ou raison.**

**L'adhésion à la CABA apportera d'autres avantages que nous découvrirons avec le temps (vous en trouverez une synthèse un peu plus loin).**

**Nos prochaines réalisations vont être l'aménagement de l'ancienne école de MOISSAC en 2 logements et la réalisation d'un petit lotissement à FONTRouGE. Pour les projets à plus long terme, il faut réfléchir à leur pertinence, car nous sommes dans un environnement difficile ; il y a trop d'échecs autour de nous pour ne pas nous inviter à la prudence. Puis désormais, nous sommes suffisamment pourvus en équipements collectifs ; même si des choix faits sont discutés par certains, ils ont surtout évité des investissements lourds et surdimensionnés pour une petite collectivité comme la nôtre.**

**Nous allons devoir réaliser des efforts en matière de voirie, c'est une charge de plus en plus lourde pour les petites communes face aux coûts inflationnistes et irréalistes, conséquents d'un certain monopole.**

**Le maintien des 3 classes pour notre école sera une priorité ; il faut espérer que tous les habitants joueront la carte locale dans ce domaine. Une école vivante, c'est essentiel dans un village, mais ce sera difficile malgré tout dans les prochaines années.**

**Une inquiétude sérieuse aussi avec les associations qui étaient très actives dans notre commune ; elles peinent actuellement, le renouvellement des responsables est difficile. Là aussi, sans un engagement citoyen, la vie communale va énormément souffrir.**

**Je termine mon propos avec une pensée pour Pierre LESCURE qui nous a quittés, après avoir marqué à jamais, par son engagement tout au long de sa vie, l'histoire de notre commune.**

**Après ces quelques mots un peu moroses mais réalistes, je vous souhaite une bonne lecture et à bientôt.**

**Gérard PRADAL.**

# LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



**Karine BONNET**  
Lembora



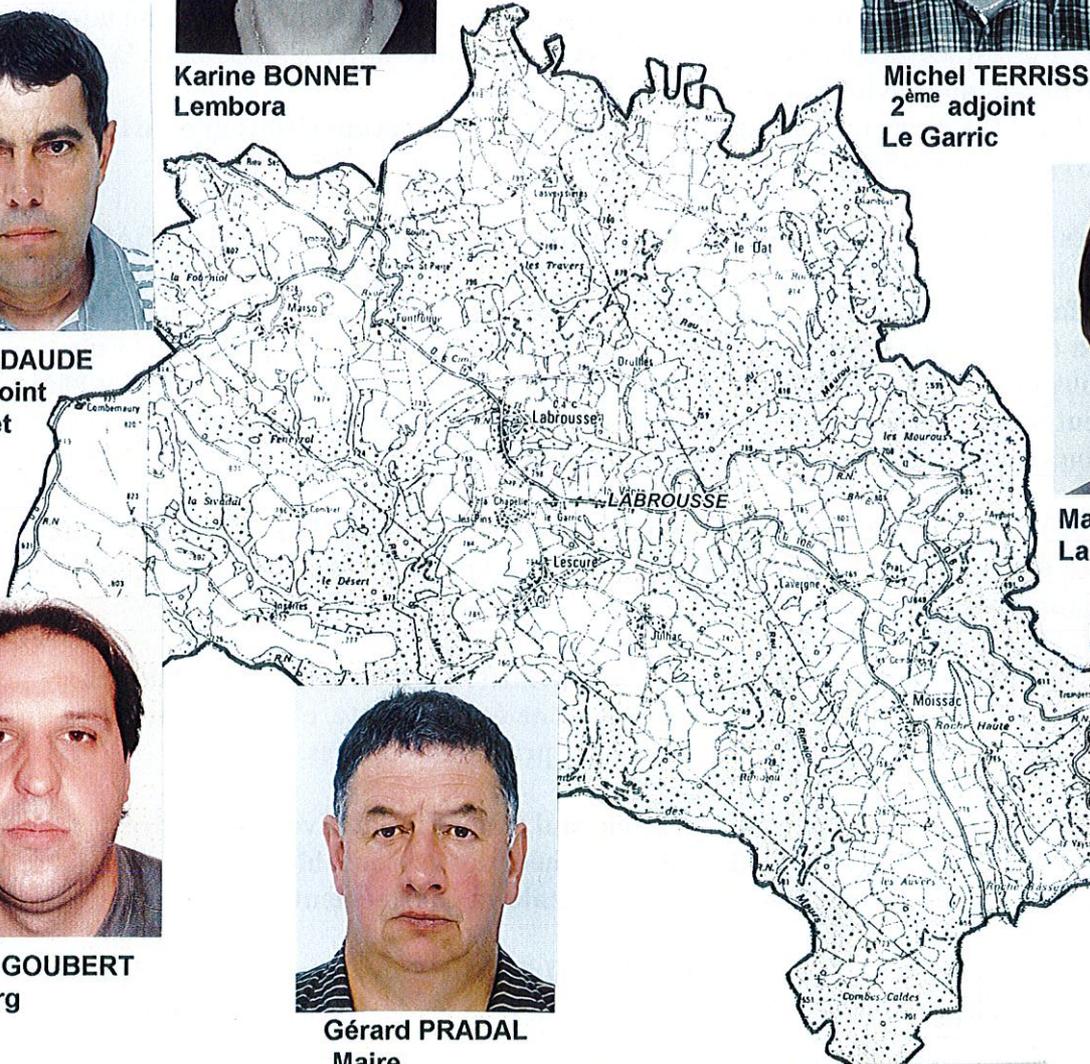
**Michel TERRISSE**  
2<sup>ème</sup> adjoint  
Le Garric



**Thierry DAUDE**  
3<sup>ème</sup> adjoint  
Combret



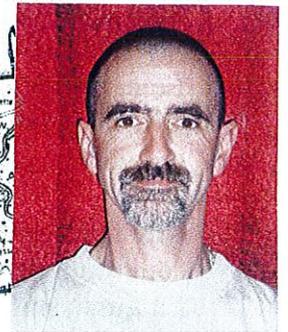
**Martine LAROUSSINIE**  
La Fage



**Jérôme GOUBERT**  
Le bourg



**Gérard PRADAL**  
Maire  
Le bourg



**Géraud NOEL**  
Lavergne



**Chrystel CHASSAGNE**  
Le bourg



**Daniel HERAULT**  
Cité des Pins



**Pierre SOULIER**  
1<sup>er</sup> adjoint  
Julhac



**Pascal DUCLOS**  
Moissac

# **COMPOSITION des COMMISSIONS et DELEGATIONS COMMUNALES**

**Le Maire est président de droit de toutes les commissions.**

**Le rôle des commissions est limité à l'étude des affaires et à la préparation des dossiers qui doivent être soumis au conseil municipal pour délibération.**

## **Délégués Communauté d'Agglomération du Bassin d'AURILLAC -**

**Titulaires : PRADAL Gérard (toutes commissions) – SOULIER Pierre (Urbanisme et Habitat) –**

**Suppléants : LAROUSSINIE Martine (Travaux/réseaux) – TERRISSE Michel (Transports)**

**Délégués au Conseil Communautaire de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CCSPD) :**

**Titulaire : HERAULT Daniel – suppléante : CHASSAGNE Chrystel**

## **CCAS -**

**Membres du Conseil Municipal : PRADAL Gérard – LAROUSSINIE Martine – CHASSAGNE Chrystel – BONNET Karine – HERAULT Daniel**

**Membres extérieurs : Mmes RODIER Denise – MANHES Lucienne – HIDALGO Marie-Claire - PRADAL Ginette**

## **Syndicat d'électrification –**

**PRADAL Gérard – TERRISSE Michel**

## **Maison de retraite ARPAJON-sur-CERE –**

**Titulaire : SOULIER Pierre**

**Suppléant : LAROUSSINIE Martine**

## **Commission appels d'offres travaux –**

**Titulaires : PRADAL Gérard – SOULIER Pierre – HERAULT Daniel – DUCLOS Pascal**

**Suppléants : TERRISSE Michel – BONNET Karine – DAUDE Thierry**

## **Défense -**

**NOEL Géraud**

## **Commission communale des impôts directs -**

Titulaires : DAUDE Marinette – REGIMBEAU Robert – HERAULT Daniel – RODIER Bernard – OUSTRY Michel – GARDES Fernand –

Suppléants : BLANCOT Pierre – ROUDY Bernard – NUGOU Daniel – TOURLAN Justin – NOEL Joseph – GARDES Denise.

## **Délégués au conseil d'école -**

PRADAL Gérard – HERAULT Daniel

## **Commission suivi cantine -**

PRADAL Gérard – LAROUSSINIE Martine – HIDALGO Marie-Claire – DELORT Karine

## **Commission bulletin municipal -**

PRADAL Gérard – SOULIER Pierre – HERAULT Daniel – GOUBERT Jérôme – LAROUSSINIE Martine  
CHASSAGNE Chrystel - BONNET Karine –

## **Commission suivi matériel ex Communauté de Communes de la Haute Châtaigneraie -**

PRADAL Gérard – TERRISSE Michel – HERAULT Daniel

# FONCTIONNEMENT DES SERVICES - TARIFS

**Mairie – ouverture au public du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et jeudi de 13 à 17 heures**

Tél. 04 71 49 42 14 – Fax 04 71 43 44 00 – E-mail : [mairie.labrousse15@orange.fr](mailto:mairie.labrousse15@orange.fr)

**Le personnel communal :** Mmes Marie-Thérèse RICROS, secrétaire de mairie  
Huguette MONTEIL, ATSEM  
Nadine DAUDE, agent technique (cantine)  
Valérie GAILLARD, agent technique  
M. Thierry COMBES, agent technique

**L'Ecole – Horaires du lundi au vendredi (sauf mercredi) : 9 – 12 heures et 13 h 30 – 16 h 30**  
Soutien : mardi et jeudi, de 16h30 à 17h30

**Enseignants :** directrice et chargée du cycle 1 : Mme COURBEBASSE  
cycle 2 : Mme MINORET  
cycle 3 : Melle RATON

**Garderie – (assurée par Mmes Nadine DAUDE et Huguette MONTEIL)**

**Horaires :** 7 h 30 – 8 h 45 et 16 h 45 – 18 heures

**Tarifs – matin :** 0,80 €  
**soir :** 0,80 €  
(moins 0,20 € pour famille à partir de deux enfants)  
**journée :** 1,40 €  
1,00 € pour famille de 2 enfants et plus

**Cantine scolaire – enfants :** 2,32 € – adultes : 5 €

**Transport scolaire – gratuit pour le primaire**  
76 € par enfant et par trimestre pour le secondaire

**Déneigement – 34 €/heure pour les exécutants**

**Concessions au cimetière : concession perpétuelle : 10 € le m<sup>2</sup> (s'adresser à la Mairie)**

**Tarif des salles (au 1<sup>er</sup> mars 2009)**

**Salle communale :** associations de la commune : gratuit  
particuliers de la commune : 40 €  
associations et particuliers hors commune : 120 €

**Salle polyvalente :** associations de la commune : gratuit  
particuliers de la commune : 70 €  
associations et particuliers hors commune : 170 €

## **Autres services –**

**Eau et assainissement : services transférés à la CABA (Eau : 04 71 46 48 50 - Urgence eau/assainissement : 04 71 46 48 60) – Se référer au courrier de cette dernière du 19 janvier 2009 accompagnés des règlements correspondants.**

**Ordures ménagères : pensez à trier vos déchets ménagers – taxe : calculée sur le foncier bâti.**

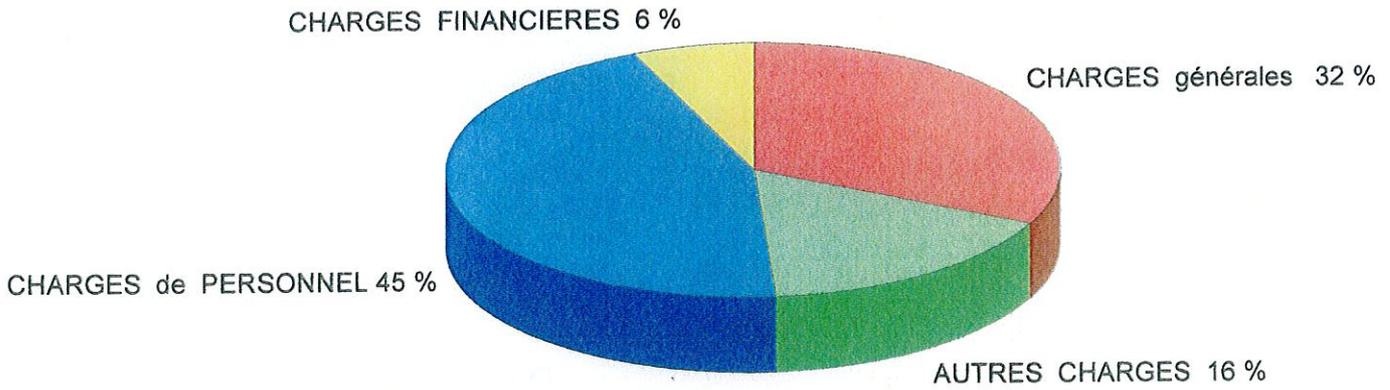
**Tri sélectif : point vert dans le bourg (verre – emballages – journaux et magazines) + container verre au croisement de la Croix Saint-Pierre.**

**Encombrants : utiliser les déchetteries de l'Yser (tél 04 71 64 51 08, ouvert du lundi au samedi, de 13 à 19 h) et des 4-Chemins (tél 04 71 43 05 76, ouvert du lundi au vendredi, de 13 à 19 h - samedi, de 9 à 19 h - dimanche, de 10 à 12 h) à AURILLAC.**

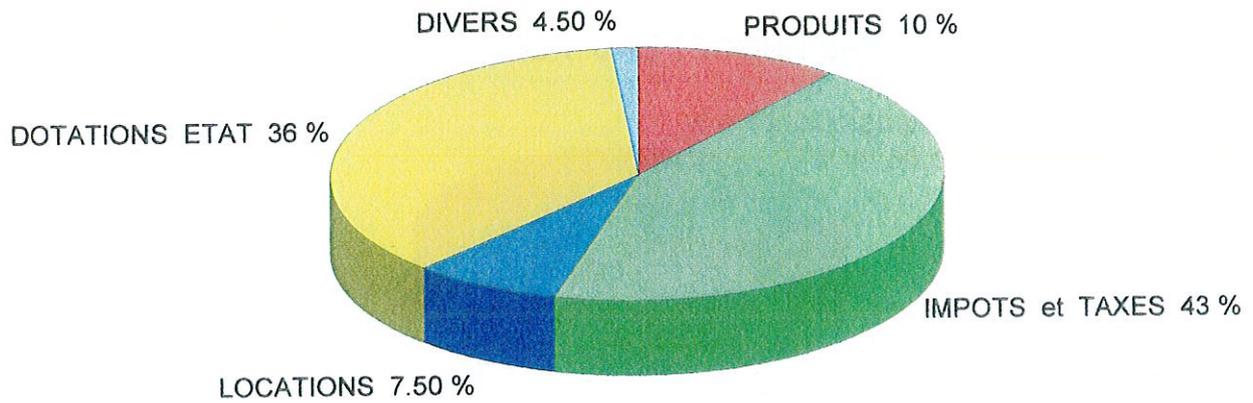
**SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) – La directive européenne relative aux eaux urbaines résiduaires du 21 mai 1991 (ainsi que la loi sur l'eau du 3 janvier 1992) imposent aux collectivités françaises, à compter du 31 décembre 2005, un certain nombre d'obligations concernant l'assainissement :**

- mise en place de zonages collectif et non collectif pour toutes les communes : notre commune a satisfait à ces obligations en adoptant le schéma communal étudié en 2000 et 2001 par la Société GAUDRIOT (zonage approuvé après enquête publique).
- mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif et notamment le contrôle des installations : le choix de la commune s'est porté conventionnellement avec la CABA, en juin 2007, (soit bien avant la date de son intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2009), dont le service était fonctionnel depuis le début de l'année 2003. Les charges du service du SPANC sont couvertes par une redevance perçue sur l'utilisateur qui n'est mise en recouvrement qu'à partir du moment où le service est rendu.

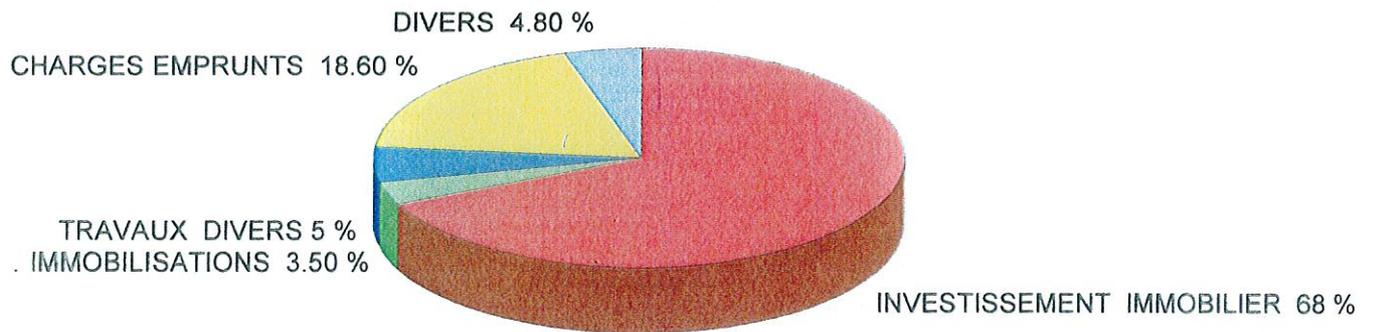
## CHARGES BUDGET GENERAL 2007



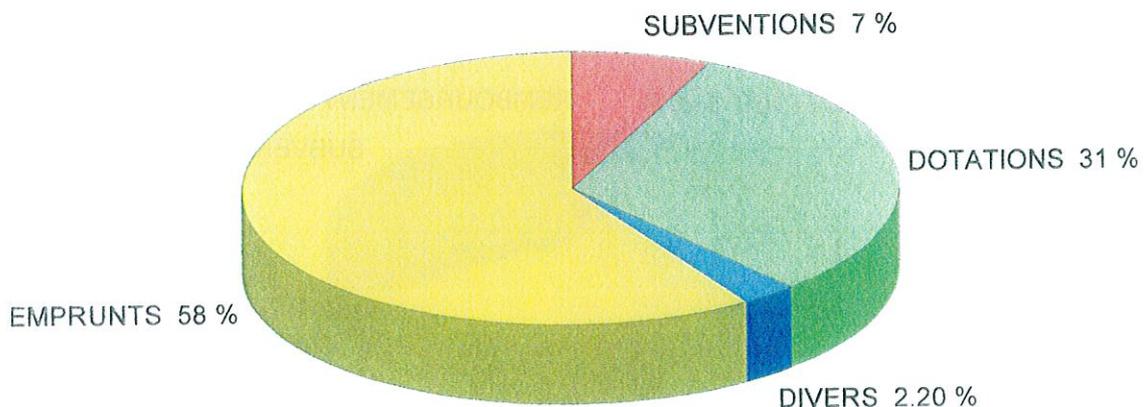
## RECETTES BUDGET GENERAL 2007



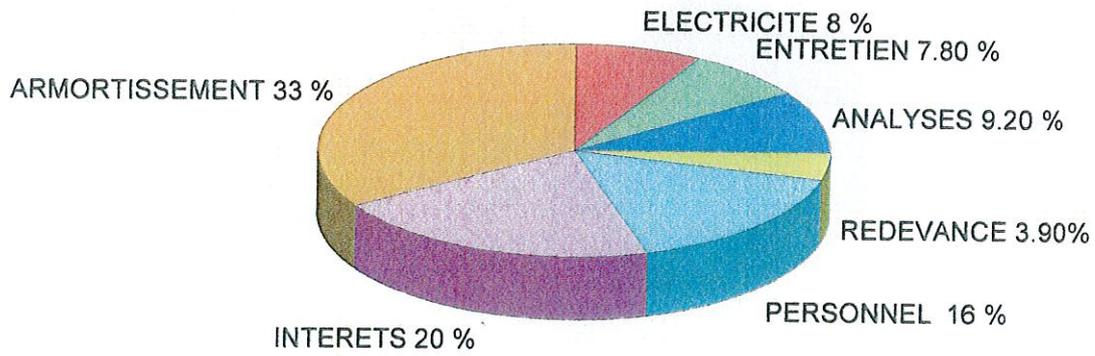
## DEPENSES BUDGET GENERAL INVESTISSEMENT



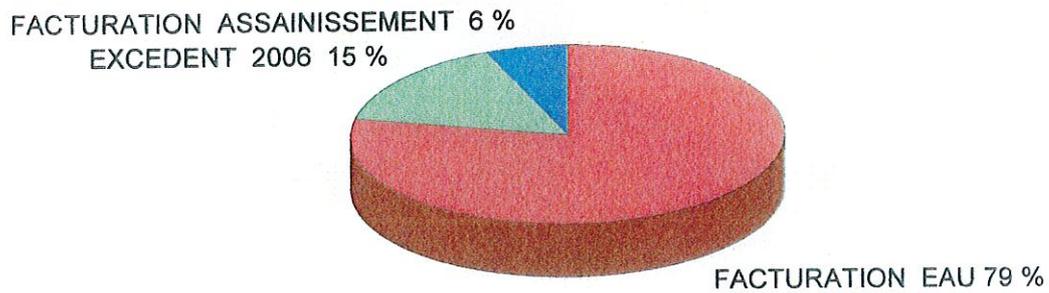
## RECETTES BUDGET GENERAL INVESTISSEMENT



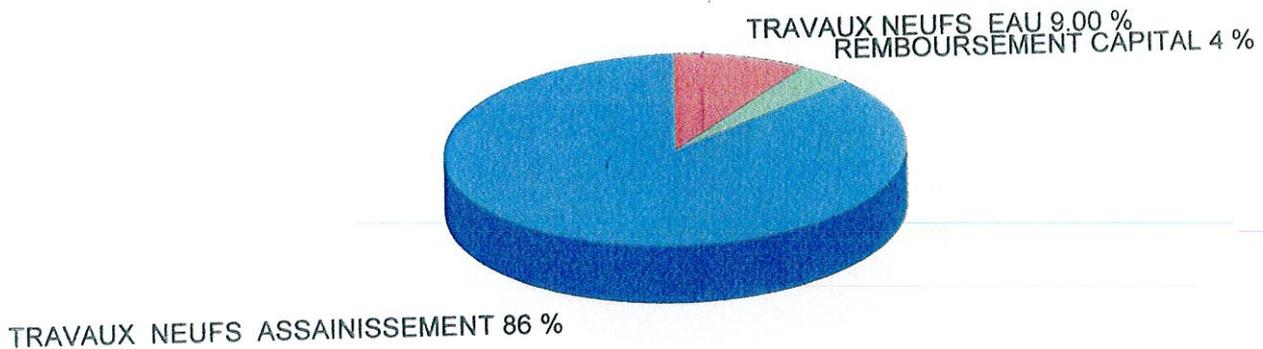
## DEPENSES BUDGET EAU FONCTIONNEMENT



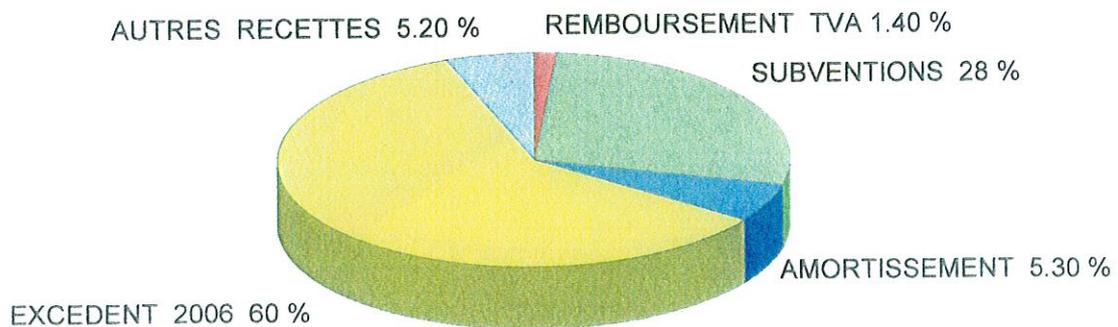
## RECETTES BUDGET EAU FONCTIONNEMENT



## DEPENSES BUDGET EAU INVESTISSEMENT



## RECETTES BUDGET EAU INVESTISSEMENT



# LA VIE LOCALE

## ETAT CIVIL

### Naissances

**Année 2007** : Lucas CHATEAU, le 17 avril 2007

Maxime André Michel DUCLOS, le 18 mai 2007 (Lescure)

Kévin Bastien LAMOUREUX, le 29 juillet 2007 (Moissac)

Antoine Elie TREVIAUX-DELPONT, le 21 décembre 2007 (Le Dat)

**Année 2008** : Jules DELORT, le 4 août 2008 (Lembora)

Samuel Germain Laurent DEGOUL, le 18 octobre 2008 (Drulhes)

Rayan MALVEZIN, le 25 décembre 2008 (Le bourg)

### Mariages

**Année 2007** : entre LABORIE Pierre, agent hospitalier, et LAMOUREUX Stéphanie, employée commerciale (Moissac)

entre TIRAKI Mustafa, sans profession, et SCHICK Martine Pierrette Jacqueline, sans profession, (8, Cité des Pins)

**Année 2008** : néant

### Décès

**Année 2007** : NOEL Antonin Pierre Eugène, le 07 février 2007, (Le bourg)

PINTO Jean Bernard, le 6 mars 2007, (Le Dat)

JOUE Danièle Josette Marcelle, épouse BLANCOT, le 7 juin 2007 (Marso)

DELMAS Marie Louise, veuve JEAN, le 8 juillet 2007, (La Vente)

**Année 2008** : LAROUSSINIE Emmanuel, le 3 août 2008, (La Fage)

PLENACOSTE Justine, veuve VIALARD, le 8 août 2008, (9, Cité des Pins)

DELORT Jules, le 28 août 2008, (Lembora)

SIVADIER Roger, le 28 octobre 2008

VERDIER Emile Paul, le 11 novembre 2008, (Le Dat)

## Liste électorale

Le nombre d'électeurs inscrits au 28 février 2009 s'élève à 340 pour 158 électeurs (dont 10 de moins de 21 ans) et 182 électrices (dont 8 de moins de 21 ans)

## Présence Verte

Lors de la séance du 2 janvier 2009, le Conseil municipal a décidé de prendre en charge le droit d'entrée (61 €) pour toutes les personnes qui souhaiteraient adhérer à Présence Verte (Service de téléassistance pour personnes isolées, fragilisées ou handicapées à faible capacité motrice).

La sécurité Présence Verte à domicile, c'est quelqu'un à vos côtés d'un simple clic :

- liaison permanente avec un opérateur de la centrale d'écoute pour une assistance immédiate,
- la proximité d'un conseiller local,
- un journal d'information et la possibilité d'appeler un correspondant pour ne pas être seul au quotidien,
- un accès aux services à domicile.

## Artisans et commerçants de la Commune

BOUILLIN – Couverture-zinguerie (Le bourg)

COMBELLE Christophe – Discomobile - (Le Dat)

GONOT Eric et Martine – Bar-tabac – presse - restaurant – Point multi services (Le bourg)

HIDALGO Jean-François – Peinture – papiers peints –ravalement de façades (Fontrouge)

DURAND – Taxi (commune de stationnement)

## CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS est une instance obligatoire dans chaque commune, qui se compose de 9 membres pour notre commune (5 issus du conseil municipal, 4 extérieurs).

Il est présidé par le maire, son fonctionnement est indépendant de celui du conseil municipal ; il vote son propre budget et adopte son compte administratif. Malgré tout, son financement est tributaire du bon vouloir du conseil municipal qui lui attribue une subvention car il n'a pas de ressources qui lui sont propres, en dehors d'une quote-part sur la vente des concessions au cimetière et les dons.

Son action principale est le repas de fin d'année et la distribution de colis. Cette année, 36 personnes ont assisté au repas et 50 colis ont été distribués.

Pour bénéficier du repas ou du colis, il faut être âgé de 65 ans (1) et inscrit sur la liste électorale de la commune.

Depuis quelques années, à tour de rôle 2 à 3 fois l'an, les membres du CCAS rendent visite aux personnes hébergées en maison de retraite ou en long séjour à l'hôpital.

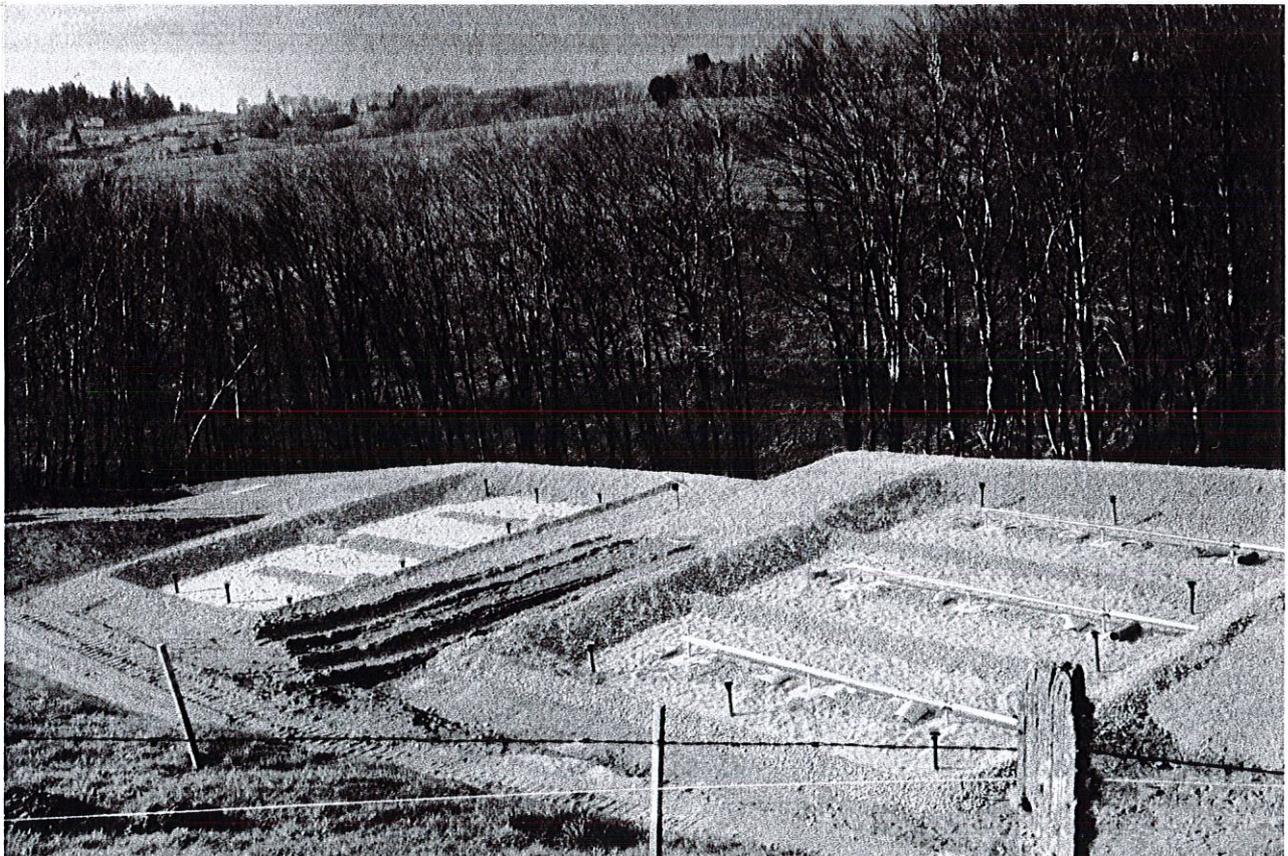
(1) Une réflexion est actuellement en cours pour modifier cette condition d'âge, vu l'évolution de la société.

# TRAVAUX – INVESTISSEMENTS

La deuxième partie de mandature de la précédente municipalité a été marquée par d'importantes réalisations et opérations suivantes :

**Station d'épuration de la Cité des Pins, de type « filtre planté de roseaux » (161.650 €), rendue nécessaire par la vétusté et le non fonctionnement de celle en place. Elle reçoit et traite également les effluents de la Cité du Garric et des maisons riveraines.**

**Cette réalisation, réceptionnée le 19 juillet 2007, a bénéficié de 60.250 € de subventions.**



## **Lotissement de Julhac –**

**Montant travaux VRD : 110.500 € (pour un total de subventions de 27.800€).**

**La quatrième et dernière maison est en voie d'achèvement, ce qui va permettre la réalisation de la voirie définitive.**

**Acquisition du bâtiment dit « Salle BLANCOT » (122.000 €) – avec aménagement d'un garage-dépôt-atelier au niveau RDC et mise aux normes d'une salle polyvalente à l'étage (réalisation d'un nouveau plafond – électricité - chauffage – portes - installation d'un monte-personnes handicapées) pour un coût de 61000 €. Le montant des subventions obtenues s'élève à 73.784 €.**

**Achat de 2 parcelles de terrain (succession NOEL).**

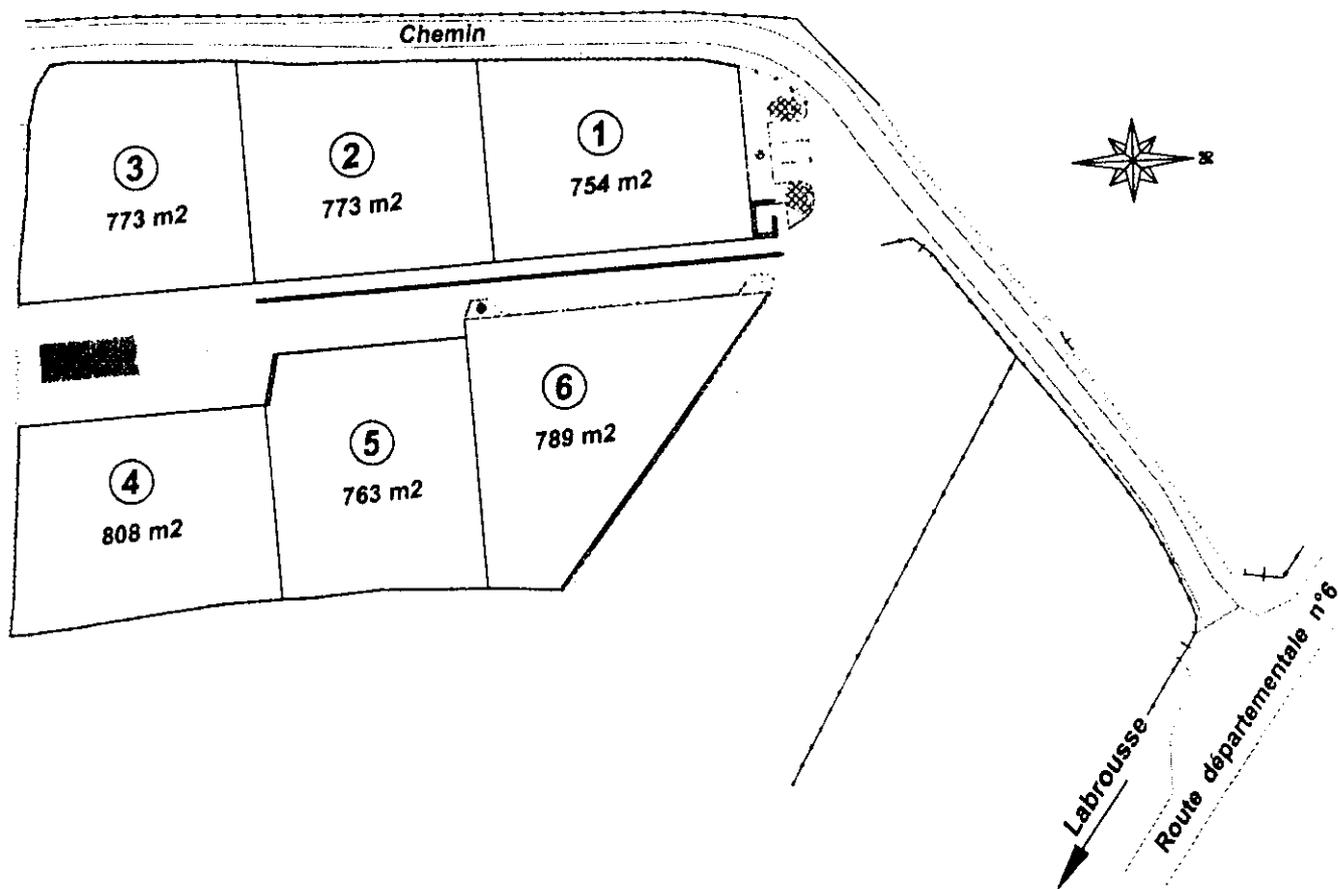
# TRAVAUX ACTUELS et PROJETS

## Lotissement de Fontrouge (6 lots) –

La Commune a saisi l'opportunité de la vente de la succession NOEL pour acquérir ce terrain constructible, d'une superficie de 6.220 m<sup>2</sup>.

Situé à moins d'un kilomètre de l'entrée du bourg, un peu retiré de la route départementale, ce lotissement devrait séduire par son emplacement qui le situe à une douzaine de kms d'Aurillac. (Appel d'offres en cours)

### Aménagement du lotissement de FONTROUGE Plan de composition



## Logements ancienne école de MOISSAC.

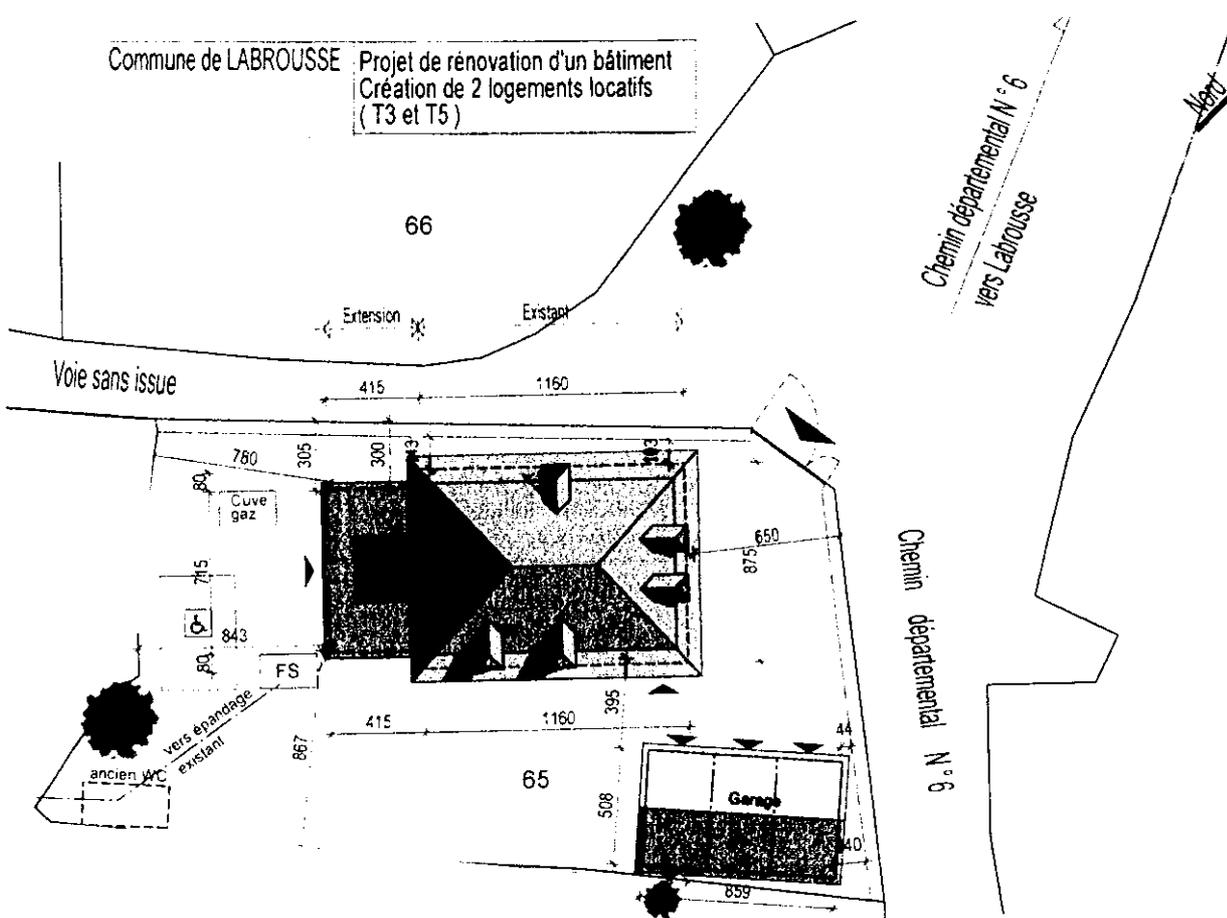
Suite au départ annoncé du locataire de l'ancienne école de Moissac, la municipalité avait envisagé la réhabilitation de ce bâtiment.

M. ESTIVAL, architecte, a présenté une étude de rénovation comprenant un logement de type 3, d'une surface habitable de 75,8 m<sup>2</sup> et un logement de type 5 pour une surface de 127,9 m<sup>2</sup>. (Plans consultables en mairie).

Les différentes demandes de subvention (98.400 €) ayant abouti, le conseil municipal a validé ce projet de 235.000 € h.t.

L'ancien préau sera également aménagé en deux garages de 12 et 25 m<sup>2</sup>.

Ces logements, dont l'un répondra aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite, seront de type locatif. (Appel d'offres en cours).



## Réserve foncière.

L'acquisition d'un deuxième terrain succession NOEL à proximité de la Cité des Pins, (donc constructible) d'une superficie de 6.900 m<sup>2</sup>, ajouté à celui disponible près de l'actuel court de tennis, offre des perspectives d'avenir intéressantes à la Commune.

**IL Y A 200 ANS**

**Réunions du conseil municipal de l'année 1809**

**L'an mil huit cent neuf et le septieme du mois de may .**

Le conseil municipal de la commune de Labrousse réuni au lieu de leurs seances ordinaires de la ditte commune daprés la convocation faite par Monsieur le maire pour délibérer sur les objets déterminés par l'article quinze de la loi du 28 pluviöse an huit (17 février 1800) et du titre second du gouvernement du quatre thermidor an dix (23 juillet 1802)

Monsieur le maire a déposé sur le bureau le compte des recettes et dépenses de la commune pendant l'an mil huit cent huit et après avoir examiné chaque article et s'être assurés que les revenus des centimes additionnels de la ditte commune ont été bien et dûment employés . Le dit compte a été unanimement approuvé en tout son contenu

Ensuite le Conseil cest occupés des dépenses de 1800 et en propose les articles qui suivent

- 1 - loyer du lieu des seances et frais du bureau a la somme de 110 fr
  - 2- papier pour létat civil 10 fr
  - 3 – abonnement aux buletins des lois
  - 4 – dépenses pour des réparations a des pons 62 fr
- total                      190 fr 62 cts

Le Conseil arrete en outre que Monsieur le maire demeure invité a adresser expéditions de notre délibération a Monsieur le préfet pour être homologué fait a la mairie de Labrousse les dits jours et ans que dessus

signé: Vaissiere Delpuech Boissi Lamouroux Terri Gamel Rouchet Bastide  
maire

**Seance du huit may 1809**

Le Conseil municipal, reuni au lieu ordinaire de ses seances un des membres a dit . Messieur vous savés aussi bien que moi, que léglise et le presbytère ont besoin de réparer et qu'un plus longt retard occasioneroit une dépense consequante

En conséquence il propose de nommer des ouvriers, a leffet de vérifier et estimer les réparations les plus urgentes et du pure nécessité a faire .

La matière mise en délibération le Conseil étant bien convaincu de ces reparations urgentes a commis les nommés Antoine Bruel maitre machon et Jean Alric maitre charpentier pour remettre de suite un devis estimatif de tous ces reparations pour le montant être réparti **au centime le franc des impositions** de tous les contribuables de la ditte commune attendu que les revenus dicelle ne se compose que de cinq centimes du principal des contributions et qui sont observés par les dépenses communales ainsi qu'ils conste du budget dont nous avons approuvé pour lexercice 1809 et de cellui

proposé pour 1810

Signé : Vaissiere Delpuech Boissi Gamel Lamouroux Bastide maire

**Seance du 13 may 1809**

( en marge de la délibération : imposition de 1800 sur la commune pour réparation a léglise et au presbitère)

Le Conseil municipal réuni au lieu ordinaire de ses séances .

Vu le devis estimatif dressé par Antoine Bruel et Jean Alric dont le montant est de mil huit cent franc approuvé par luy, c'est d'avis que cette somme soit reparti **au centime le franc des impositions** de tous les contribuables de cette commune attendu qu'elle na aucun revenu que **les centimes additionnels imposables** absorvés par les dépenses communalles

Le conseil en terminant sa session annuelle charge Monsieur le maire d'adresser expédition des délibérations de notre session de mil huit cent neuf ainsi que le devis éstimatif et le budjet à Monsieur le prefet et de le suplier de vouloir bien provoquer auprès du gouvernement lautorisation de cette impositions extraordinaire

signé : Vaissiere Boissi Gamel Delpuech Lamouroux Bastide maire

**REGLEMENT DE POLICE de la mairie de Labrousse, section sud, arrondissement d'Aurillac, département du Cantal**

Le maire de la commune de Labrousse considerant que les infractions journalieres commises par les habitants de campagnes, sont plutot leffet de leur ignorance des lois que la malvaillance et que cest aux magistrats a les éclairer sur leurs devoirs et les penes qu'ils encourent, acru qu'il étoit indispensable de leurs tracer les dispositions des anciens reglement de police et de la loi du 28 septembre 1791, sur la police rurale ; en conséquence arrêté

article 1er

Il sera fait toutes les fois qu'il en sera besoin une tourné de police chez tous les cabaretiers ou aubergistes, pour la vérifications des poids et mesures ils ne pourront ce refuser a les représenter toutes les fois qu'il en seront requis

article 2

Il est défendu a toute personne degéner directement ou indirectement la liberté du commerce ou de sopper a la libre circulation de grains ou autres denrées de premiere nécessité

article 3

Les grandes réunions qui ont eu lieu a loccasion des fêtes seront surveillées

article 4

Les réunions tumultueuses et tout atroupeement sont prohibés

article 5

Toute personne qui troublera léexercice du culte, lordre public qui soppera au repos des citoyens ou les insultera par injure, gestes ou menaces sera saisi et traduit ; suivant la gravité des circonstances devant le juge de paix ou le Magistrat de sureté

article 6

Tout étranger a la commune qui mendiera sans autorisation, sera arrêté et remis a la gendarmerie pour être conduit de brigade en brigade au lieu de son domicile

article 7

Seront traduit devant le magistrat de sureté ; pour être statué a leur égard conformément a la loi du 24 vendémiaire an 2 (15 octobre 1793)

1- Ceux qui mendieront avec menaces, violences ou en armes

2- Ceux qui sintroduiront dans les maisons et qui mendieront pendant la nuit

3- Ceux qui mendieroient sous un déguisement quelconque ou prétendroient être atteint de quelque infirmités supposées

article 8

Il est défendu a tout aubergiste et cabaretiers de donner a boire aux habitants de la commune pendant les offices divins, les jours de dimanche et fêtes conservées par le concordat ; et tous les jours après neuf heures du soir pendant l'hivert et l'été a dix ; de donner a jouer aux heures indues et de fournir des boissons aux personnes ivres, et de recevoir chez eux des enfants auquel temps que ce soit, ainsi que dacheter ou preparer du poisson empoisonné

article 9

Il est defendu dalumer du feu, plus prés que 50 toises des maisons, granges, bois, bruyeres, buges, hayes, meules de grain, de paille ou du foin

article 10

Il est défendu de commétre aucun dégats ; par soi ou des bestiaux abandonnés ou gardés a vue, dans les propriétés dautrui

article 11

Toute personne qui approuverait des pareil dommages aura le droit de saisir les bestiaux, sous lobligation de les faire conduire dans les vingt quatre heures, au lieu du dépôt désigné par le maire

article 12

Personne ne pourra conduire des chèvres aux champs ; quatachées ; il est défendu de les faire paître ; meme avec cette precaution, prés des hayes, des arbres fruitiers ou autres

articles 13

Touts animaux quelconques ; atteint de maladies contagieuses seront sequestrées afin qu'ils ne communiquent point avec les autres

articles 14

Les bestiaux mort seront enfouis, dans les vingt quatres heures a quatre pieds de profondeur dans les propriétés de celui a qui ils appartenaient, ou voiturés a lendroit indiqués par le maire, pour y être également enfouis

articles 15

Il est defendu a toute personne ; meme aux propriétaires riverains denpoisonner sous quel prétexte que ce soit ; les rivieres ou ruisseaux, avec de la chaux ou tout autre poison quelconque

articles 16

Chaque propriétaire et locataire sera tenu de faire ramoner les cheminées des

appartements qu'ils occupent, tous les trois mois, sous peine de lamende porté par la loi

articles 17

tout propriétaire de chiens qui aura le moindre doute qu'ils aient été mordus par quelque chiens enragés sera tenu de les garder quarante jours à l'attache et de instruire aussitôt le Maire de la commune ; et si contre les dispositions cy dessus ; quelques particuliers ce permettoient de les laisser vaguer ; il est permis à tous les citoyens de tirer sur les animaux dangereux

articles 18

Monsieur le Maire de la commune est chargé et demeure requis de veiller à l'exécution de la présente ordonnance sous sa responsabilité

A la mairie de Labrousse le 4 octobre 1809

signé : BASTIDE maire

Approuvé par Monsieur le préfet le 3 novembre 1809

**au centime le franc** : loi du gouvernement impérial art. 151 – Les impositions accordées aux communes auront lieu sur les contributions foncière, mobilière, personnelle et somptuaire, au centime le franc

**Le pied métrique** vaut environ 0,33 m.

**Une toise** est d'environ 6 pieds soit 1,949 m., de 1812 à 1840 il était de 2 mètres

*(L'orthographe du document est identique à l'original. Mais parfois j'ai rajouté l'accent par la force de l'habitude . A l'époque il n'y en avait pas toujours ou il n'était pas placé au dessus de la voyelle concernée et il était toujours dans le même sens vers la gauche (é) )*

**Lucie GARD**



# LA VIE ASSOCIATIVE

---

## ASSOCIATION COMMUNALE DES ANCIENS COMBATTANTS

---

Pas de changement depuis le dernier bulletin municipal.

Les activités sont toujours les mêmes, aussi bien au sein de l'association communale qu'auprès des organismes départementaux A.C.P.G. et U.F.C.C.C. pour les adhérents (assemblée générale, congrès, sorties), ce qui permet de resserrer les liens et l'amitié entre anciens combattants et veuves de l'extérieur.

Les effectifs ne bougent pour ainsi dire pas, étant donné l'arrivée de nouveaux adhérents. Un jeune de la commune remplace Jean ANDRIEU, décédé, comme porte drapeau. On regrette beaucoup l'absence des enfants de l'école aux cérémonies au monument aux morts.

Le banquet annuel (mois de novembre) rassemble une quinzaine de personnes, d'ailleurs toujours les mêmes. A signaler que toute personne désirant y participer peut se faire connaître le moment venu...



---

# F.N.A.C.A.

---

**(Note de la Commission du bulletin municipal) – L'article ci-dessous nous a été remis par Pierre LESCURE, président de la F.N.A.C.A., quelques jours avant sa disparition. C'est avec beaucoup d'émotion que nous publions, in extenso, son dernier travail écrit.**

**Composition du bureau (à janvier 2009) :**

**Président : LESCURE Pierre  
Vice-président : CHAUSY Noël  
Secrétaire : TERRISSE Lucien  
Secrétaire-adjoint : RODIER Bernard  
Trésorier : GARDES René**

**Membres : BOUILLIN Robert – GLADINES Jean-Marie – ROBY Germain**

**Manifestations et activités : le 11 mars 2006, concours de belote organisé conjointement avec les Anciens Combattants 1939-1945.**

**Le 19 mars 2006, 44<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie tombant un dimanche et commémoré à Vezels-Roussy. Après l'office religieux, rassemblement au monument aux morts, attribution du nouveau drapeau à Pierre DELRIEU et remise de l'insigne porte drapeau avec palme d'argent par M. Jean-Pierre DELPONT, conseiller général. Cette décoration correspond à 34 ans de service. Un repas a été pris en commun au restaurant « La Bergerie ».**

**Les anciens sont allés en voyage en Alsace du 23 au 28 août 2006. Une délégation importante a participé au congrès départemental de Montsalvy (30 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2006). Après la séance de clôture de ce congrès réussi, plus de 700 convives ont été servis.**

**Assemblée générale le 15 décembre 2006 après-midi, à la salle communale, en présence du délégué départemental Edmond CASTAGNIER et de M. le Maire, suivie d'un casse-croûte.**

**Après-midi galette, le 20 janvier 2007 à la salle communale, avec les anciens de Prunet et Teissières-les-Bouliès. Nous avons échangé des photos et suivi la projection de la cassette du voyage en Alsace.**

**Le 10 mars 2007, concours de belote avec l'association des Anciens Combattants.**

**Commémoration du 45<sup>ème</sup> anniversaire à Vezels-Roussy et rendez-vous au restaurant local pour le repas pris en commun.**

**Du 9 au 14 avril 2007, voyage en Espagne (vers la Cantabrie, Saint-Jacques de Compostelle et retour à Burgos).**

**Le congrès départemental a eu lieu à Murat les 6 et 7 octobre 2007.**

**Assemblée générale le 19 décembre 2007 après-midi, puis traditionnel casse-croûte de l'amitié. Pour la première fois, nous avons réveillé à la nouvelle salle polyvalente, avec les anciens de Prunet et Teissières-les-Bouliès, à la satisfaction de tous.**

**Concours de belote le 8 mars 2008 organisé comme les années précédentes.**

**Le 46<sup>ème</sup> anniversaire a été commémoré le jour même du 19 mars 2008, avec dépôts de gerbes aux monuments aux morts des communes concernées. A 18h30, une délégation était présente à la stèle à Aurillac pour une commémoration officielle en présence de M. Alain MARLEIX, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, et de très nombreux anciens d'Algérie.**

Le repas annuel a eu lieu le 30 mars 2008, au restaurant « Le Labrousse ».  
Le voyage s'est déroulé en Italie (Pise, Rome, Tivoli) et retour en bateau jusqu'en Espagne.  
Congrès départemental à Mours les 4 et 5 octobre 2008. Nous avons choisi d'y aller en  
mini car avec ceux de Prunet et de Teissières-les-Bouliès.  
Le 28<sup>ème</sup> congrès national s'est déroulé les 17, 18 et 19 octobre 2008 à Bordeaux.



Au centre, de face : Pierre LESCURE, Pierre DELRIEU, Jean-Pierre DELPONT

Assemblée générale le 17 décembre 2008 après-midi, à la maison communale, selon les mêmes habitudes.

Le réveillon du 31 décembre a été reconduit comme l'année dernière.

L'ensemble des 4 communes concernées (Labrousse, Vezels-Roussy, Prunet et Teissières-les-Bouliès) comportent 54 adhérents dont 24 du comité de Labrousse - Vézels-Roussy.

Le prix de la carte est de 19 euros plus 2,50 euros par adhérent pour la Page Départementale (journal trimestriel).

Projets : concours de belote (14 mars 2009)

commémoration du 19 mars 1962 (le 22 mars 2009 à Vezels-Roussy)

voyage en Autriche (13-18 avril 2009)

---

# ASSOCIATION DE VALORISATION DU MUSEE DE PRAT

---

## L'écomusée de la terre et des hommes

Que de chemin parcouru depuis l'inauguration du musée le 21 octobre 2000 !

Une association « de valorisation du musée » a été créée le 23 avril 2002. Sept années d'existence et un dynamisme intact avec son potentiel d'adhérents toujours fidèles et ses sympathisants qui donnent des messages d'encouragement.

La composition du bureau est la suivante :

Président : Pascal DUCLOS

Vice-président : Bernard RODIER

Secrétaire : Jean BARTHOMEUF

Secrétaire adjointe : Françoise ASTIER

Trésorière : Denise RODIER

Trésorière adjointe : Denise ROBY

Membres : René ASTIER, Gilbert VERDIER, Firmin MANHES, Pierre DELRIEU, Fernand GARDES

A noter :

\* Des rendez-vous annuels incontournables tels que :

- la journée « portes ouvertes » à la fois dédiée à la visite du musée et à la gastronomie d'autrefois.

\* Des nouveaux moyens publicitaires :

- le fonctionnement d'un site internet : [musee.de.labrousse@cantalpassion.com](mailto:musee.de.labrousse@cantalpassion.com), en partenariat avec Cantal Passion,

- de nouveaux dépliants réalisés avec des photographies prises sur place.

\* De multiples actions en partenariat :

- dépôt-vente en accord avec l'Ostal del Libre, des brochures et ouvrages en occitan et en français,

- expositions de peinture d'artistes locaux durant toute la saison,

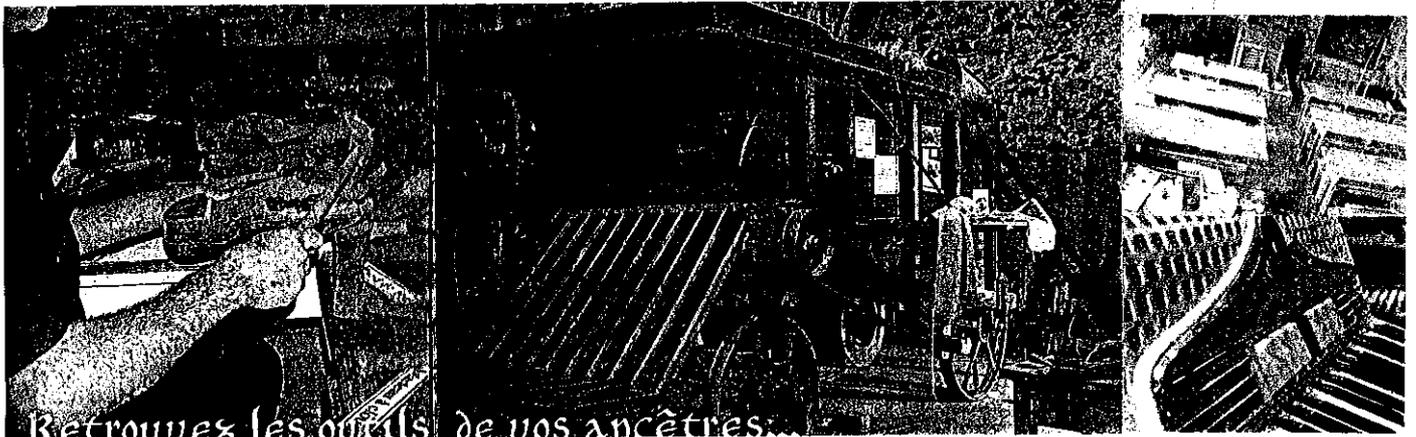
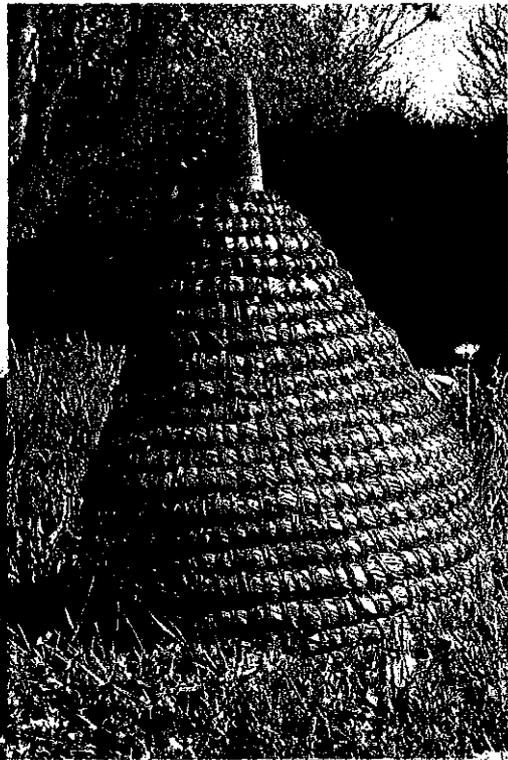
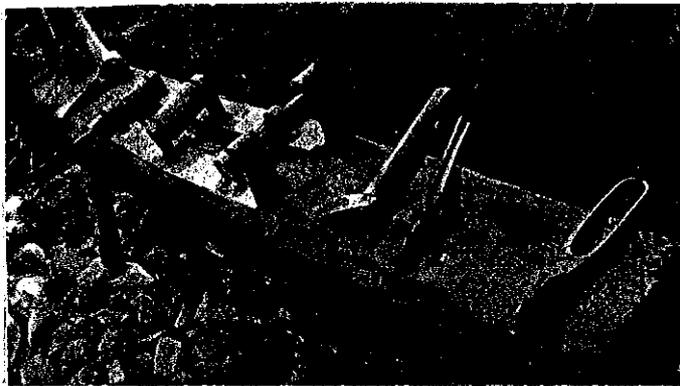
- nombreuses expositions temporaires.

Outre une présence vivante du passé, le musée constitue un outil pédagogique apprécié pour les scolaires (expériences éducatives, géologie, maquettes d'inversion de relief...)

### Flour de Brouso (extrait)

Souben ol mièt d'un rot, perdu dins la ginèsto,  
Besès, fièr coumo un rèi qu'o so courouno en tèsto,  
Ou coumo un gal ò la pus pountchio d'un clouquiè,  
Un gros aure foulhat – lou counessès de rèsto –  
Soul d'un roc ferrau pouot sourti lou costognè.

A. Vermenouze



Retrouvez les outils de vos ancêtres

Le musée est ouvert durant les mois de juillet et août  
tous les jours de la semaine de 15 à 19 heures

durant les mois de septembre et octobre  
seulement les samedis et dimanches  
de 15 à 19 heures

le reste de l'année sur rendez-vous

# L'UNION SPORTIVE

---

La dernière page de l'Union Sportive s'est tournée à la fin de la saison 2007-2008.

A l'issue de l'assemblée générale du 15 juin 2008, le décompte des joueurs restant ne permettait pas le réengagement d'une équipe. C'est donc avec une réelle amertume que le club était déclaré en sommeil, à la veille de son quarantième anniversaire.

Mais comme pour un livre inachevé, une première suite, sous forme d'école de foot, s'est dessinée sous l'impulsion d'une nouvelle équipe dirigeante.

Un nouveau bureau a été constitué, ayant la composition suivante :

Co-présidents : Jean BLANCOT et Daniel HERAULT  
Vice-président : Pierre SOULIER  
Trésorier : Pierre CHATEAU  
Secrétaire : Nathalie VICTOR

La création et la responsabilité de l'école de foot ont été confiées à Céline LESCURE.

Sous sa houlette, 20 participants et participantes (dont 7 jeunes de CARLAT) se retrouvent chaque semaine, encadrés également par Daniel HERAULT, Pierre CHATEAU et Benoit ANDRIEU auxquels sont venus se joindre Thierry ALAUX, ancien joueur-entraîneur de l'équipe locale et quelques dirigeants carladésiens. Cette association avec CARLAT permet d'organiser des plateaux sur l'un ou l'autre des deux terrains et ainsi conserver en état d'entretien celui de LABROUSSE.

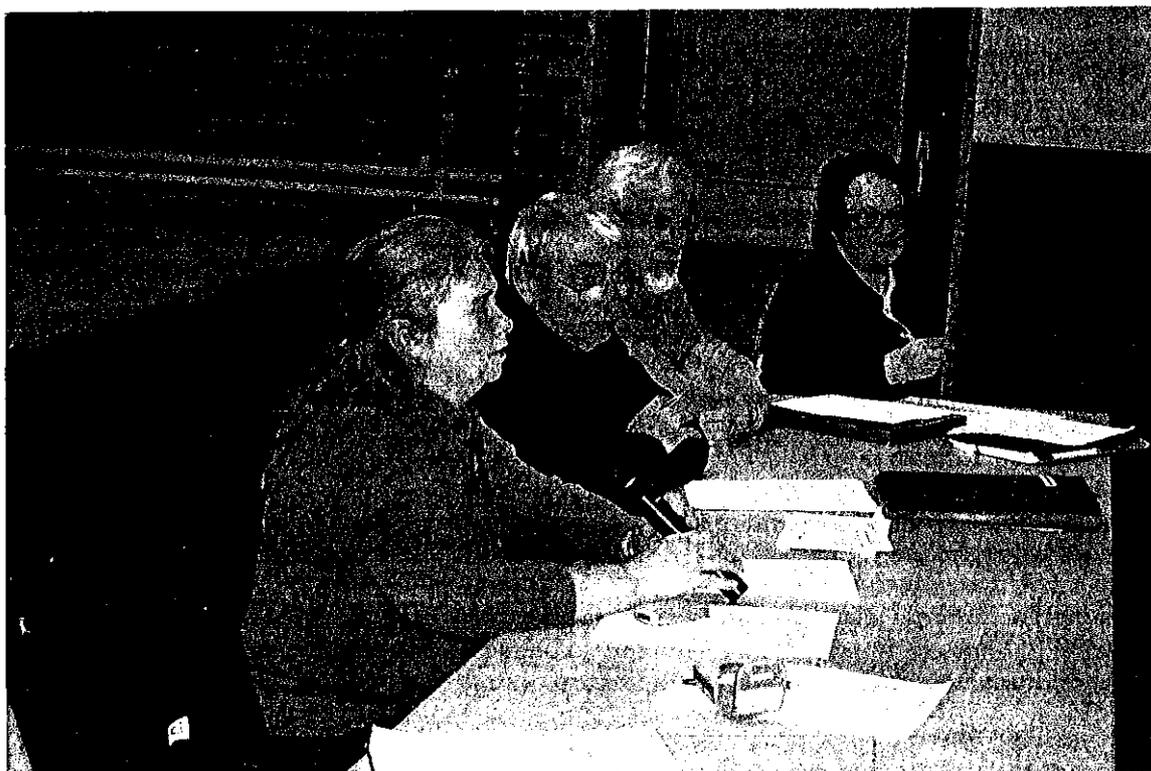
Une récente réunion, à l'initiative de Marc CHATEAU, laisse espérer un deuxième chapitre au livre de l'U.S.L.V., avec la reprise d'une équipe senior, dès la prochaine saison 2009-2010. Si ce projet se réalise, l'équipe repartira en 3<sup>ème</sup> division, c'est-à-dire un échelon en-dessous ce qui aurait été son niveau d'évolution précédent.



---

## LES AMIS DE LA ROCHE DE MOISSAC

---



L'association des amis de la roche de Moissac continue tranquillement son chemin.

Quelques changements dans le bureau avec l'entrée d'Evelyne COURCHINOUX et, toujours présents :

Nadège MILLE, Jean-Claude LAMOUREUX, Jean-Luc HEBRARD, Gilles ROELS, Pascal DUCLOS et Lucien CASSE. A la trésorerie, Fernand GARDES ; au secrétariat Chantal CAVALERIE et à la présidence Anick ROELS.

Cette année 2009 verra le jour de la plaquette élaborée par les membres de l'association et mise en pages par des élèves du BTS de communication visuelle de Saint-Géraud.

Cette plaquette sera distribuée dans les offices de tourisme et d'autres lieux à trouver comme par exemple l'association amie du musée de Prat.

Nous allons continuer comme l'an dernier à débroussailler le chemin de lisière côté falaise.

La fête de la roche est prévue pour le samedi 20 juin 2009 avec le repas cuit au four à pain, de la musique et de la danse et la grande farandole autour du feu de la Saint Jean.

En ce jour de convivialité, nous donnerons le coup d'envoi de la plaquette de la roche de Moissac.

---

# CLUB DES AINES ET DE L'AMITIE

---

Depuis sa création, en 1979, le club poursuit son chemin. Il compte, à ce jour, 63 adhérents. Nous avons accueilli, en 2008, trois nouvelles personnes et nous espérons que d'autres répondront à notre appel.

Au début de l'année, suite au départ du conseil d'administration de M. SUDRE, Mme RODIER, trésorière, a été élue présidente et Mme BARTHOMEUF, trésorière.

Pendant ces trois années écoulées depuis le dernier bulletin, les activités traditionnelles et les sorties ont été maintenues.

En voici le résumé pour 2008 :

**15 janvier** : une cinquantaine de participants aux jeux et à la dégustation de la galette.

**5 février** : participation au carnaval de l'école. Le goûter est un moment joyeux où se côtoient enfants, enseignants, parents, mamies et papis. Les crêpes sont fort appréciées.

**4 mars** : jeux, casse-croûte et crêpes.

**27 mars** : sortie à la Poterie du Don avec visite très bien commentée des ateliers. Repas à Lacaze et après-midi dansant.

**10 juin** : le car nous a conduits à Murat le Quaire avec son scénomusée et une projection très captivante, à Saint-Nectaire où nous avons visité la très belle église romane et la fontaine pétrifiante.

**15 août** : le club a participé, avec les autres associations, à la fête organisée et a tenu son stand de vente d'ouvrages et pâtisseries ainsi que la pesée du jambon.

**11 septembre** : nous sommes partis vers les hauteurs pour le Moulin de la Garde à Celoux et les éoliennes d'Ally.

**23 septembre** : lors de la journée de la forme, nous avons accueilli les clubs de Roannes Saint Mary, Prunet, Teissières, Vezels-Roussy et Vézac. 160 participants ont profité de ce bel après-midi avec marche, visite du musée, jeux et buffet campagnard.

**21 octobre** : repas au Family à Vic sur Cère et après-midi dansant

**9 novembre** : concours de belote. Les organisateurs auraient souhaité un peu plus de participants mais la bourriche et la vente de pâtisseries ont été une réussite.

L'année s'est terminée par l'assemblée générale le 30 novembre. Lors de cette réunion, il a été procédé au renouvellement du conseil d'administration. Mme LACALMETTE, qui en faisait partie depuis 1992 et qui ne souhaitait pas se représenter, a été remplacée par Mme BLANCOT Aline. Avant le repas, au restaurant "Le Labrousse", le club, par la voix de sa présidente, a remercié chaleureusement Mr SUDRE et Mme LACALMETTE et leur a offert un petit cadeau.

Suite à l'A.G., le conseil d'administration a élu le nouveau bureau :

Présidente : Mme RODIER Denise

Vice-président : Mr TERRISSE Lucien

Secrétaire : Mme FOURNIER Victorine

Secrétaire adjointe : Mme DAUDE Marinette

Trésorière : Mme BARTHOMEUF Lucienne

Trésorière adjointe : Mme ROBY Denise

Administrateurs : Mmes BLANCOT Aline, LABRO Irène ; Mrs BARTHOMEUF Jean, BOUILLIN René, DELRIEU Pierre, ROBY Germain.

**Le premier lundi du mois, les amateurs de jeux de cartes ou autres se retrouvent à la salle communale. Six rencontres ont lieu avec les autres clubs pour un après-midi randonnée ou jeux qui se déroule successivement dans chacune des communes.**

**En 2009, outre les activités habituelles, deux sorties à Thiers en juin et à Martel en septembre, le club innove en se rendant le 15 mars au Prisme pour le spectacle "Chœurs et danses de l'Armée Russe". Et surtout, il fêtera son trentième anniversaire. Le repas sera animé par les "Troubadours d'Aurillac" qui assureront spectacle et danse.**

**Le club est un acteur de la vie locale, un lieu de rencontres, d'échanges, de convivialité, ouvert à tous. On peut y adhérer sans être retraité. Nous sommes à votre service pour vous donner toutes les informations que vous souhaitez et prêts à vous accueillir en toute amitié.**



# **AMICALE DES PARENTS D'ELEVES de l'école de LABROUSSE, VEZELS-ROUSSY**

---

L'école de Labrousse maintient son effectif, au fil des années (effectif actuel 46 enfants). Grâce aux nouveaux habitants venus s'installer sur les communes de Labrousse et Vezels-Roussy, les inscriptions de nouveaux enfants à l'école - sans oublier ceux des hameaux de Lentat et de Bancarel - permettent de stabiliser les effectifs. Dommage que tous les enfants ne soient pas scolarisés dans notre école, car il serait moins difficile de lutter pour sa sauvegarde. L'Amicale des Parents d'Elèves s'occupe de collecter quelques fonds au cours des différentes manifestations organisées durant l'année scolaire, et ainsi finance en grande partie les activités extra-scolaires qui sont proposées par les enseignantes.

**Composition du bureau :**

**Présidente : Marie-Claire HIDALGO**

**Vice présidente : Nathalie CHABOT**

**Secrétaire : Hélène SERIEYS**

**Trésorière : Karine GUERMOUCHE**

**Membres : Véronique AGEORGES, Alain BLANCOT, Karine DELORT, Pascal DUCLOS, Eric GONOT, Séverine NOEL**

Quatre manifestations servent à maintenir un bon résultat : la fête de Noël, le quinzaine, le carnaval et la fête de l'école.

**Rétrospective pour l'année passée :**

\* sorties piscine (entrées et transports) pour les cycles 2 et 3

**Diverses sorties organisées tout au long de l'année pour les 3 cycles (entrées et transports) :**

\* cross à Aurillac. Sortie à l'Arboretum, spectacle de marionnettes Arpajon, sortie au

**CCDP,**

\* Aurillac, prévention routière, festival d'expression enfantine,

\* spectacle du cirque MEDRANO,

\* quatre sorties poneys au Haras d'Aurillac pour les petits du cycle 1 (la somme de 5 € seulement a été demandée à chaque enfant),

\* visite à Micropolis pour les cycle 2 et 3 dans l'Aveyron (une somme de 5 € a été demandée par enfant).

**Cette année 2008-2009 :**

\* spectacle de marionnettes à l'automne pour les petits de cycle 1,

\* spectacle de magie pour l'ensemble des élèves avant les vacances de Noël,

\* balade avec le Père Noël en calèche lors de la soirée de l'Amicale,

\* deux sorties au Lioran pour une initiation au ski des cycles 2 et 3 (participation demandée aux parents selon coût),

\* sorties piscine pour les cycles 1 et 2 prises en charge par l'Amicale,

\* d'autres sorties sont prévues par les enseignantes (poneys, etc...).

Le bureau de l'Amicale tient à rappeler à tous que, malgré que la gratuité de l'enseignement soit un des principes fondamentaux de la laïcité, toutes ces sorties ne pourraient être effectuées si une petite participation financière n'était pas demandée aux parents. Chacun d'entre nous peut aisément le comprendre mais nous sommes également sensibles aux difficultés financières que peuvent rencontrer certaines familles et nous sommes bien évidemment à l'écoute de ces dernières.



**L'intervention de l'Amicale n'est tout de même pas négligeable, puisqu'elle finance toutes ces activités presque en totalité.**

**En fin d'année 2008, Mme COURBEBASSE nous a momentanément quittés pour un heureux événement puisqu'elle est en congé de maternité. Elle est remplacée dans ses fonctions de directrice par Mme MINORET, institutrice du cycle 2. Mlle Fanny LEYROLLE remplace Mme COURBEBASSE pour la classe de maternelle ; Mlle RATON assure l'enseignement du cycle 3.**

**La nouveauté pour l'année 2008-2009 :**

**- La garderie jusqu'à 18h00, ceci dans l'objectif d'inciter les familles dont les enfants sont scolarisés sur Aurillac à les inscrire à l'école du village...(pour information, quelques enfants sont régulièrement à la garderie et, plus nombreux, une quarantaine prennent leur repas à la cantine).**

**Une petite parenthèse avant de nous quitter, je tiens à remercier tout particulièrement les familles dont les enfants sont partis en juin pour l'entrée au collège. En effet, ces familles se sont toujours beaucoup impliquées dans la vie de l'Association en participant activement à l'organisation des différentes manifestations ; souhaitons donc qu'il en soit de même pour les nouvelles familles. Merci encore à tous.**

**En conclusion, nous espérons que notre école connaîtra encore de beaux jours avec nos enfants et ceux à venir, car la vie de nos villages en dépend beaucoup.**

**La présidente,  
Marie-Claire HIDALGO**

# Association gymnastique d'EDELWEISS

---

Voilà déjà 5 ans que l'association existe, avec autant de dynamisme.

Depuis sa création, il n'y a eu aucune modification au niveau du bureau :

Présidente : Mme BLANCOT Laetitia  
Trésorière : Mme CHATEAU Yvette  
Secrétaire : Mme LAROUSSINIE Martine

Pour la saison 2008-2009, on compte 24 licenciées. On note que certaines licenciées font partie de communes avoisinantes.

Grâce à la motivation des adhérentes et aux diverses manifestations pendant la saison, l'association a pu maintenir ses 2 cours hebdomadaires : lundi et vendredi de 20h30 à 21h30, sans augmentation de la cotisation (70 € pour la saison de septembre à mai).

Nous avons la chance d'avoir des animatrices diplômées, Mme BROQUERIE Isabelle et Melle BOVOLENTA Audrey qui s'investissent au maximum pour donner des cours de qualité.

Prochaines manifestations prévues : une soirée country au mois d'avril avec repas dansant et, bien sûr, notre randonnée du mois de juin.

Toutes les personnes sont les bienvenues à toutes nos manifestations qu'elles soient licenciées ou non de l'association.

N'oubliez pas que tout le monde peut se joindre à nous dans la joie et la bonne humeur.  
Et même les messieurs !!!



# ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE

---

Au cours de la saison 2008, l'association a :

- procédé aux lâchers de
  - 150 faisans
  - 160 perdreaux
  - 4 couples de lièvres
- inscrit à son tableau
  - 8 sangliers, répartis entre chaque chasseur présent lors des battues,
  - 22 chevreuils, répartis en 1,5 kg pour chaque propriétaire ou exploitant non chasseur et ¼ arrière pour chaque chasseur participant aux battues,
  - 80 renards ou renardeaux

Suite à l'abrogation du plan de chasse triennal par le Préfet, 2009 verra de nouvelles propositions de gestion issues d'un groupe de travail, pour être retenues lors de l'assemblée générale de la Fédération départementale en avril et applicables dès l'ouverture de la saison 2009-2010.

Composition du bureau actuel :

Président : LAROUSSINIE André

Vice-président : ANDRIEU Jean-Claude

Trésorier : CHASTANG Alain

Secrétaire : GOUBERT Jérôme

Membres : LORCA Christian – SERONIE Francis – DELRIEU René – GOUBERT Emmanuel

Garde-chasse : ANDRIEU Michel



# Association LES QUATRE-SAISONS

Créée en 1986, l'association a aujourd'hui 23 ans.

Elle tente d'organiser quelques manifestations au gré des possibilités des bénévoles.

Cette année 2009, elle organisera :

- la foire aux agneaux le 13 avril
- un vide-grenier et la foire aux produits régionaux le 24 mai
- un concert de la Chorale du Millénaire le 19 juin
- un étape du tour du Cantal pédestre au cours de l'été

Le bureau de l'association est composé ainsi :

**Président : Gérard PRADAL**

**Vice-président : Nicolas LAMOUREUX**

**Secrétaire : Stéphanie LABORIE**

**Trésorier : Christophe COMBELLE**



# DANSE BROUSSE



**Notre association va clôturer sa troisième saison.**

**21 adhérents participent selon leur disponibilité aux ateliers du mercredi, de 20h30 à 22h30 et plus... avec initiations et apprentissage de diverses formes de danses de notre terroir, pays (France), Europe. Nous veillons toujours à nous soucier de coller au présent et de pouvoir reproduire ici ou là nos acquis d'atelier.**

**Les danses de salon, folklore, d'ici et d'ailleurs, danses collectives, en ligne, country, disco ; l'universalité de l'expression corporelle et du collectif y est promue.**

**Ce n'est pas un atelier spécifique de telle ou telle danse, mais un atelier de dansesssss.**

**Veillant toujours à satisfaire le plus grand nombre, l'intérêt général passe toujours avant l'intérêt particulier.**

**Ses objectifs :**

- **fournir aux adhérents : l'envie du "lève toi et danse"  
: l'envie du "premier pas"  
: le plaisir, du "et moi aussi je danse"  
: l'envie "d'être ensemble, de s'autogérer, d'aller encore plus loin"**
- **approcher une musique, écouter et comprendre des sons**
- **apprendre : des pas, des attitudes, des tempos ; réaliser un suivi, une succession de petites choses**

**Allez, ensemble, je te tends la main, viens, entre et danse. (Ce n'est que le premier pas qui compte, le tien).**

**Merci à M. Gérard PRADAL, pour sa compréhension, son écoute et son soutien.**

# Association ADMR

L'association locale de l'ADMR n'est pas à proprement dit une association communale ; elle a une vocation plutôt intercommunale puisqu'elle rayonne sur 23 communes qui vont grosso modo de YOLET à VIEILLEVIE. Mais depuis plus de vingt ans, elle fait partie désormais du paysage local.

L'association a des activités différentes qui sont : le service de soins à domicile (SSIAD), une équipe de 7 aides-soignantes placées sous la responsabilité d'une infirmière-coordinatrice Mme CUEILLE, chacune d'elle circulant avec un véhicule de service ; le service aides à domicile qui emploie des aides ménagères, des auxiliaires de vie, placées sous la responsabilité de bénévoles, en moyenne mensuellement une soixantaine de personnes travaillent à temps partiel pour l'association.

Depuis quelques mois, une secrétaire administrative a été recrutée Mme RIGAL (20 heures hebdomadaires) pour venir en aide aux bénévoles.

Une activité vie associative qui s'occupe plus particulièrement de faire une fête à Noël pour les personnes aidées ; l'accueil du Ludobus à LADINHAC, PRUNET, LABROUSSE.

Le bilan qui vous est donné est celui de 2007, les chiffres 2008 n'étant pas complètement connus.

## ACTIVITE

AIDES A DOMICILES		AIDES SOIGNANTES	
<b>HEURES EFFECTUEES</b>	<b>38130</b>	<b>Journées effectuées</b>	<b>11218</b>
<b>PERSONNES AIDEES</b>	<b>250</b>	<b>Moyenne journalière de personnes aidées</b>	<b>31</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE 2007

<b>DEPENSES</b>	<b>881 867.07 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>965 321.79 €</b>
<b>Résultat positif</b>	<b>83 454.79 €</b>

Le bureau de l'association : Président Jean AUGUSTYNOWICZ – Vice-présidents Jean-Michel ROIG, Odette LAVIGNE – secrétaire Odile LAVERRIERE – trésorier responsable-travail Gérard PRADAL – responsables secteurs aides à domicile Denise PUECH, Arlette JUNION.

# **E.H.P.A.D. Résidence de La Cère**

(Établissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes)

C'est le 12 février 1999 que fut posée la première pierre de cette maison de retraite.

20 mois après, le 9 octobre 2000, l'Établissement accueille ses premiers résidents.

Le 12 janvier 2001 a eu lieu l'inauguration de la Résidence en présence de MM. Louis BESSON, secrétaire d'Etat au Logement, Nicolas DESFORGES, Préfet du Cantal et Roger DESTANNES, maire d'ARPAJON-sur-CERE.

Ce fut l'occasion pour ces personnalités de découvrir la Résidence, guidées par Mme ZAHAM, directrice de l'Établissement.

Mme CASSE Yvonne et M. COUSSEGAL Antonin sont les premiers résidents de notre commune.

Actuellement, M. Pierre MONDOR, du Garric et M. Joseph CASSE, de Lavergne, figurent parmi les 62 personnes accueillies.

La Commission Sociale Intercommunale de la Maison de Retraite est composée des représentants des communes d'ARPAJON-sur-CERE, GIOU-de-MAMOU, LABROUSSE, PRUNET, St-ETIENNE-de-CARLAT, VEZAC, TEISSIERES-les-BOULIES et VEZELS-ROUSSY.

Elle se réunit au minimum deux fois par an (printemps – automne). De plus, chaque délégué communal, à tour de rôle, assiste à une réunion du conseil de la vie sociale.

La commune de LABROUSSE a reçu la visite de tous ces délégués ainsi que de Mme Régine ZAHAM, directrice et de Mme Chantal MAZIERES, vice-présidente du C.C.A.S., gestionnaire de la Maison de Retraite, en présence de M. le Maire, lors de la réunion décentralisée d'automne 2007.

A fin novembre 2008, la liste d'attente était de 36 dossiers en délai urgent et 100 en délai non urgent.

A la même date, 40 personnes (à temps complet ou partiel) composaient les effectifs de l'EHPAD, soit : 1 directrice, 2 secrétaires, 1 agent d'entretien, 2 cuisiniers, 13 agents sociaux, 1 animatrice, 4 infirmiers, 1 AMP (Aide Médical Psychologique), 13 aides-soignantes, 1 CAE (Contrat Accompagnement à l'Emploi) et 1 CAV (Contrat Avenir).

Sur les 62 résidents, on dénombre 15 hommes et 47 femmes (dont 1 couple) pour un âge moyen chez les hommes de 83,27 ans et 86,6 ans chez les femmes.

Personne la plus âgée : 102 ans (le 23 décembre 2008), la plus jeune : 64 ans

11 personnes de plus de 90 ans (9 femmes, 2 hommes) – 4 femmes de plus de 95 ans (2 de 101 ans).

La répartition des résidents par territoire d'origine : 20 de la commune d'ARPAJON-sur-CERE (32,6%), 14 des communes adhérentes (22,58%), 28 d'autres communes (45,16%)

Le tarif prévisionnel 2009 s'élevait à 50,86 euros/jour, (avec taux APA maxi déduit).

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés, soit directement à la Résidence de la Cère, soit en Mairie.

# INTERCOMMUNALITE

Comme vous avez pu le constater dans les pages de ce bulletin, l'entrée dans la CABA, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, bouleverse nos habitudes.

Certains habitants s'inquiètent de ces changements et ont peur de perdre plus qu'ils ne gagneront.

Tout d'abord, comme vous le savez, LABROUSSE faisait partie jusqu'alors de la Communauté de Communes de la Haute-Châtaigneraie qui a été dissoute le 31 décembre 2008.

Cette dissolution obligeait notre commune à se tourner, soit vers la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, soit vers la CABA.

Sachant que la plupart des actifs de la commune travaillent sur le bassin aurillacois et que les scolaires (collèges et lycées) sont tous à Aurillac, le choix de la CABA semble logique, sachant aussi que la CABA nous soulage de la gestion de l'eau, de l'assainissement (voir le mot du Maire et fonctionnement des services) et prend celle des ordures ménagères (l'Yser et la déchetterie des 4 chemins étant à notre disposition pour tout autre type de déchets).

Donc, nouveaux arrivants dans la Communauté d'Agglomération, voici les infos utiles :

CABA – 3 place des Carmes  
BP 501 – 15005 AURILLAC CEDEX – Tél. 04 71 46 86 30

Centre Technique Communautaire – pour les urgences  
Eau et assainissement – Tél. 04 46 48 60

La régie de l'eau (ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30)  
Tél. 04 71 46 86 38

L'assainissement non collectif – Tél. 04 71 46 86 31

Déchetterie de l'Yser – Tél. 04 71 64 51 08  
et

Déchetterie des 4 chemins – Tél. 04 71 43 05 76  
(ouvertes du lundi au samedi de 8h30 à 18h30)

Centre aquatique (tarifs réduits pour les scolaires du territoire de la CABA)

Ouvert du lundi au jeudi de 10h30 à 19h30 (21 h le vendredi)

samedi : 10 h – 19 h

dimanche : 9 h – 13 h

Possibilité de cartes à la séance ou à l'heure

Médiathèque communautaire – possibilité d'obtenir une carte gratuite par personne (sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile (+ livret de famille pour les enfants)

Tél. 04 71 46 86 36

L'OPAH de développement durable PACT Cantal – Permanence le vendredi de 8 h à 12 h

Tél. 04 71 48 32 00